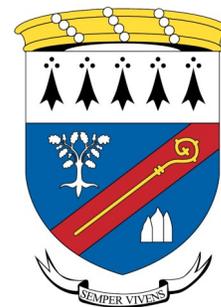


# DECEMBRE 2020 N°5

# ACTU'BEIGNON



## GAZETTE DE LA COMMUNE

### Le mot du maire

*Nous sommes toujours confrontés à la crise sanitaire même si les chiffres ont tendance à baisser dans notre département . La covid-19 n'a pas épargné notre commune. Nous avons eu connaissance d'au minimum 20 cas, plus ou moins graves . Toutes les manifestations festives du mois de décembre ont été annulées. La traditionnelle cérémonie des vœux est également annulée. Le Préfet a également demandé aux maires d'annuler les assemblées générales, jusqu'à la sortie de l'état d'urgence sanitaire (mi-février). Le recensement prévu en début d'année est reporté à 2022. Malgré ce contexte morose, au nom du conseil municipal, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'années. Pensez à soutenir nos excellents commerces locaux.*

**Sylvie HOURMAND**

### La place de l'église en fête

Les illuminations de Noël fonctionnent depuis le 1er décembre. Cette année la municipalité a décidé d'apporter une touche de magie de Noël sur la place de l'église. N'hésitez pas à venir en famille prendre des photos dans le traîneau du Père Noël ou à déposer votre lettre dans la boîte prévue à cet effet. Tout le monde recevra une réponse ! Par ailleurs Mme Guichard y a installé son chalet. Elle y propose des crêpes et galettes garnies et devrait à terme s'installer dans les locaux de l'ancien restaurant italien.

### Hausse de la taxe d'assainissement

L'assainissement collectif collecte et traite les eaux usées des abonnés (particuliers et entreprises conventionnées). Dans le cadre de ce traitement, en station d'épuration, des boues sont produites (environ 800 tonnes par an) puis stockées dans des silos en vue d'être utilisées en épandage agricole.

Depuis le 2 avril 2020, du fait de la Covid-19 et du principe de précaution, une instruction ministérielle interdit l'usage de ces boues en épandage. Nous sommes actuellement à 80 % de notre capacité de stockage sans espoir de pouvoir utiliser nos boues. Il est donc nécessaire de les transporter vers des centres spécialisés où, après traitement, elles seront compostées et deviendront des terreaux. Mais, même utilisables, la consommation de ces boues comme amendement des terres agricoles diminue au regard de la production issue de notre station (750 tonnes épandues en 2018 et 700 tonnes en 2019) remplissant ainsi progressivement les silos de stockage. Il va donc être nécessaire de dégager des recettes pour évacuer, tous les ans, une partie des boues produites annuellement.

Le budget de l'assainissement est autonome ; c'est à dire que les dépenses doivent être couvertes intégralement par les recettes. L'augmentation de la redevance permettra d'évacuer environ 100 tonnes par an.

### Une boîte à livres à la Vigne

Une boîte à livres a été installée à la Vigne au croisement de la route des Etangs et du chemin du Tacot, (près de la table de pique-nique). Elle a été créée à l'initiative de Vincent Houeix et son épouse, habitants de La Daoutte, qui l'ont fabriquée. La Mairie les a aidés pour l'installation.

La boîte, accessible à toutes et tous regorge de romans, BD et autres albums de littérature jeunesse. Elle connaît un succès grandissant. L'objectif est de former un espace de partage, de solidarité et d'échanges autour de cet objet recyclé.

N'hésitez pas à y déposer vos livres, et au passage prenez ceux qui vous intéressent.

D'autres boîtes pourraient faire leur apparition dans le futur, n'hésitez pas à nous faire des propositions d'implantation voire à les construire vous-mêmes !

## Busage

Vous êtes nombreux à nous solliciter pour connaître les modalités concernant les travaux de busage chez les particuliers :

- La commune pose les buses et les granulats au niveau des entrées de propriétés et facture les buses au propriétaire en fonction du diamètre et du mètre linéaire
- Les propriétaires souhaitant buser leur fossé peuvent le faire sous conditions drastiques : ils payent les buses et la pose.

Une autorisation doit être faite en mairie et/ou au département au préalable.

## Noël dans les garderies périscolaires

Pour se mettre dans l'ambiance des fêtes, les enfants fréquentant les garderies de Beignon œuvrent tels des Lutins du Père-Noël. Pour Sainte-Marie, Morganne et Laëtitia ont confectionné des mobiles étoilés, des pantins de Père-Noël sous le tic-tac d'une horloge de l'Avent faite maison. Pour Germaine Tillion, Françoise et ses Fées de Noël ont préparé des boules, des guirlandes mais aussi des Pères-Noël en laine, des branches décoratives de table ou des animaux en 3D. Un délicieux goûter offert par la municipalité, sera servi aux garderies le jeudi 17 décembre afin de régaler les gourmands !

## A vos agendas !

**Le spectacle de Noël de la municipalité à destination des enfants des écoles a été reporté au mois de décembre 2021.**

Les 2 événements culturels organisés à la médiathèque-espace culturel Simone Veil en ce mois de décembre ont dû être reportés : la venue du **graffeur rennais Heol Art et la séance de dédicaces de Juliette Pinoteau**. Nous espérons les retrouver l'an prochain!

**A voir sur le territoire OBC : Exposition Jour [EST] nuit** sur les oppositions et contrastes qui s'attirent et se complètent. Du 17 Octobre au 30 décembre à La Passerelle de La Gacilly. Mercredis et Vendredis de 14h à 17h et Samedi et dimanches de 14h à 18h.

## Infos pratiques

**Modification exceptionnelle des horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale:** à l'occasion des fêtes de fin d'année les horaires seront modifiés. Les samedis 26 décembre et 2 janvier, nous vous accueillerons : à la Mairie de 9h00 à 12h00 et à l'Agence postale de 9h00 à 11h30.

**Nouveau service à la Maire-MSAP :** le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes handicapés) se propose de tenir une permanence les mercredi matin à 11h00. Il assiste les adultes handicapés en les aidant dans leur démarches administratives et veille à leur suivi médical. RDV en mairie.

**Nids de frelons :** L'automne nous a emmené son lot de tempêtes, de coups de vent mais aussi son apparition de nids de frelons liés à la chute des feuilles. Au total ce sont une dizaine de nids qui ont été recensés. La FDGDON 56 a été prévenu à chaque fois. Quand le nid est situé sur une propriété privée, il incombe au propriétaire de régler la facture de désinsectisation, en revanche quand le nid se situe sur le domaine public, la commune règle la facture. Selon le FDGDON la période de désinsectisation la plus appropriée se situe en août-septembre-octobre. Si les conditions sanitaires le permettent, une réunion d'informations sera faite en février en présence du technicien de la FDGDON, afin qu'il présente au public les moyens de lutte efficaces et naturels, à mettre en place dès le printemps afin de réguler le développement des nids primaires, et de diminuer la présence des frelons en été, ainsi que le développement des nids secondaires

**Bruits de voisinage :** Les travaux de bricolage, de jardinage nécessitant l'utilisation d'appareils à moteur (tondeuse, débroussailleuse...) sont effectués du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

**Cérémonie des vœux du Maire : ANNULÉE**

**Conseil municipal : le vendredi 11 janvier 2021 à 19h00**

**Conseil communautaire : le 25 février 2022 à 18h00**



Mairie de Beignon officiel



Site internet : [www.beignon-porte-sud-broceliande.fr](http://www.beignon-porte-sud-broceliande.fr)